

# QUAND L'ARMÉE PART EN MISSION... SOCIALE!

**Action sociale et armée, deux mondes a priori très éloignés. Et pourtant... avec plus de 2 millions de bénéficiaires, 700 travailleurs sociaux, 405 bureaux d'accueil de proximité, et un budget de plus de 188 millions d'euros en 2013, la Défense ne manque pas de ressources pour ses ressortissants. Bienvenue chez l'action sociale des armées (Asa), l'une des mieux dotée de tous les ministères!**

PAR JULIEN BLANC

“**U**nicité, proximité, complémentarité”. Trois principes fondamentaux sur lesquels l'action sociale des armées (Asa) a été pensée et organisée. Pour la mettre en œuvre, 700 assistants de service social agissent sur l'ensemble du territoire de Métropole et d'Outre-mer auprès de plus de 2 millions de bénéficiaires. Qu'ils soient agents civils ou militaires du ministère, titulaires d'une pension d'invalidité, retraités, anciens militaires ou civils, conjoints, enfants, veufs ou veuves non remariés de l'un d'entre eux, voire orphelins et quelques fois volontaires, tous appartiennent à la catégorie des “ressortissants” pouvant s'adresser aux services de l'Asa. À ceux-là s'ajoutent les gendarmes et leurs familles qui, bien que rattachés au ministère

de l'Intérieur depuis 2009, sont également sous statut militaire et donc dépendants de l'Asa.

Un service social polyvalent catégoriel au public particulier donc, qui connaît ses propres problématiques: “La mission première de l'Asa est de permettre aux ressortissants de mener la leur, nous explique l'une de ses assistantes de service social. Nous sommes confrontés à toutes les problématiques rencontrées dans un service de polyvalence: problèmes familiaux, soutien à la vie personnelle ou professionnelle... Et, évidemment, aux risques liés à l'activité d'un soldat: handicap, blessures de guerre, maladie contractée sur le terrain. Même à l'emploi, car l'épouse d'un militaire peut être en recherche de travail après avoir suivi son mari par exemple. Par ailleurs, la vie militaire peut parfois générer de problèmes de couple”.



© ECPAD

Car l'éloignement qu'obligent certaines de ces fonctions ne favorise pas toujours une vie familiale idéale. “Nous menons également des actions collectives, essentiellement en matière d'informations et d'organisation avant les départs en mission. Nous organisons des forums dans lesquels sont invitées les familles. Nous leur présentons l'assistante sociale et tous les partenaires qui sont là pour les épauler pendant l'absence de leur conjoint, que ce soit en terme de logement, de soutien familial, d'accompagnement social. C'est l'une de nos priorités! Car les familles se sentent souvent seules pendant l'absence du mari. D'où l'importance du soutien continu du service social”. Au-delà de ces missions “classiques”, l'Asa participe également au maintien de la forte culture identitaire et de l'esprit de corps que l'armée cherche à transmettre



© ECPAD

depuis toujours à ses ressortissants. Car, un soldat bien armé socialement sera un soldat plus efficace sur le terrain.

### **UNE NAISSANCE INTIME- MENT LIÉE À LA GUERRE**

Les prémices de l'action sociale des armées remontent à la Première Guerre mondiale. En 1917, Albert Thomas, ministre de l'Armement, introduit dans les usines d'armement les premières "surintendantes". Leur mission est de porter un soutien social et moral ainsi qu'un accompagnement sanitaire aux ouvrières et de faciliter l'accès pour ces travailleuses à des structures sociales, telles que les crèches pour leurs enfants, aux cantines d'entreprises ou même à des salles de repos. L'entrée de ces surintendantes dans les usines d'armement amorce les premiers rapprochements entre

action sociale et activités liées aux forces armées.

Mais les services sociaux de l'armée naissent véritablement peu avant la Seconde Guerre mondiale, au sein de la Marine nationale. En 1936 sont créées par décret "les œuvres sociales de la Marine". Il importe à cette époque que le marin puisse partir en bateau sereinement et se concentrer pleinement sur sa mission en sachant que sa famille, désormais isolée, sera épaulée et accompagnée dans les difficultés quotidiennes.

1939 et début de la Seconde Guerre mondiale, de véritables services sociaux s'installent désormais dans les usines d'armement pour, encore une fois, faire face à l'éloignement familial et participer au mieux-être des milliers d'ouvriers et d'ouvrières détachés loin de leur domicile pour les besoins de la Défense nationale.

Deux ans plus tard, les "œuvres sociales" sont mises en place par le ministère de l'Air puis par le ministère de la Guerre, dans leur corps respectif.

Il faudra attendre 1948 et la création du ministère de la Défense nationale, regroupant désormais sous la même administration tous les corps de l'armée (Terre, Air, Marine), pour que naisse l'Action sociale des forces armées (Asfa), premier service social unifié de France. S'adressant aux personnels civils et militaires du ministère de la Défense ainsi qu'à leur famille, l'Asfa est remplacée, depuis 1961, par l'action sociale des armées (Asa).

### **UN RÉSEAU D'ÉTABLISSE- MENTS SOCIAUX DIVERSIFIÉS**

L'ASA s'est depuis organisée en réseau d'établissements et diverses structures ont vu le jour. Répartis dans les grandes villes de la Métropole (Lyon, Bordeaux, Toulon...), les sept Pôles ministériels d'action sociale de la Défense (PMAS) pilotent localement l'action sociale dans leur zone géographique de compétence. Au plus près des bénéficiaires, les 405 échelons sociaux de proximité accompagnent, informent et orientent les ressortissants dans chaque enceinte militaire. Lieux d'accueil et d'écoute, c'est ici que les assistantes sociales de l'armée reçoivent leur public. Ces dernières sont également présentes dans les pôles d'accueil social de la Défense (PASD), entités regroupant à la fois les services de l'action sociale, d'aide à la recherche de logement, mais aussi de loisirs et de santé, tels que la Caisse nationale militaire de sécurité sociale (CNMSS) ou les bureaux de mutuelles spécifiques aux personnels de la Défense et leur famille. Mais le plus emblématique des

établissements sociaux de l'armée reste l'Institution de gestion sociale des armées (Igesa). "Bras armé" de l'action sociale de la Défense, l'Igesa est créé en 1966. Sa mission : gérer les versements des prestations sociales et collectives des ressortissants et piloter l'activité de l'ensemble des centres sociaux, médico-sociaux, culturels ou de loisirs affiliés au ministère.

Outre l'organisation des départs en colonies pour enfants ou en clubs de vacances pour les familles à des taux très préférentiels, l'Igesa a à sa charge plus de soixante établissements à caractère strictement social, voire de réinsertion. Parmi eux, une vingtaine de centres sociaux ont vocation à favoriser les liens de solidarité et éviter l'isolement des personnels de la Défense. L'Igesa a également à sa charge deux maisons d'enfants à caractère social (Mecs), dont la Maison de Sathonay (Rhône), internat de 60 places prioritairement réservées aux ressortissants du ministère, qui héberge des enfants de 6 à 18 ans en difficulté scolaire ou familiale. "Ma mission est humainement réussie dès lors que l'on constate chez l'enfant une reprise de confiance en soi, des résultats scolaires satisfaisants et une relation adulte-enfant retrouvée, expliquait en 2013 m. Merzak Naili, éducateur spécialisé de la structure. La fréquence des retours au sein de la famille [est variable en fonction du choix de l'enfant et du contexte familial]" <sup>(1)</sup>.

D'autres établissements à caractère social, de type foyers de vie ou



© G. Guesquière / Armée de terre

structures d'hébergement, sont pris en charge par l'armée sans pour autant être dépendants de l'Asa (voir encadré).

## DEPUIS 2010, PRIORITÉ DONNÉE À LA PETITE ENFANCE

Depuis les années 2000, l'Igesa gère également 38 établissements d'accueil liés à la petite enfance, tels que des crèches, des haltes-garderies, ou des jardins d'enfants, proposant au total plus de 900 places. "Comme pour tout le monde, les réservations de places en crèche et garderie sont un gros problème pour les ressortissants, souligne Jacky Charlot, secrétaire fédéral à FO-Défense, en charge de l'action sociale des armées. Alors, la petite enfance on en a fait une priorité, et ça fonctionne plutôt bien : de nouvelles crèches devraient bientôt être créées. Par ailleurs, l'allocation aux parents d'enfants handicapés a dernièrement été revalorisée de 2,2 millions d'euros".

Engagé il y a quatre ans, le « plan petite enfance » a consacré, en 2010, près de 18 millions d'euros de budget afin de répondre à certains objectifs tels que la création d'au moins une crèche par base de défense lorsque celle-ci en est dépourvue, l'instauration de surfaces dédiées à la garde d'enfants dans la construction de nouveaux logements, la réservation de berceaux auprès de prestataires externes ou le développement des relais d'assistants maternels (notamment dans les garnisons isolées) et de structures souples (microcrèches).

## BRÈVE COUPE BUDGÉTAIRE EN 2013 ET PLAN DE RESTRUCTURATION

Cependant, si l'action sociale des armées jouit de moyens plutôt

confortables, tout n'est pas toujours rose au pays des treillis. En 2013, le budget réservé à l'action sociale du ministère de la Défense accuse une coupe de 22 millions d'euros. Un "effort budgétaire" qui fait suite à l'objectif d'économie poursuivi par l'actuel gouvernement. "Pour tout vous dire, cette coupe budgétaire a surtout affecté les subventions versées par l'Asa à l'Igesa, nous explique le syndicaliste Jacky Charlot. Ce qui a entraîné une hausse de 25 % de tarif des services proposés par l'institution aux ressortissants. Clairement, ça s'est traduit par une chute des départs en vacances des enfants et des familles en 2013". Pour autant, ces restrictions n'ont pas duré, car comme le reconnaît Jacky Charlot : "Depuis, le budget est pratiquement revenu à ce qu'on connaissait avant".

Autre changement capital de nos armées, la loi de programmation militaire 2014-2019. Présentée par le ministère de la Défense comme "l'une des réformes les plus importantes que nos armées aient connues depuis près de quarante ans", cette loi va modifier en profondeur la carte des implantations militaires de notre pays. Un changement qui se traduira sur le terrain par le transfert de nombreuses unités militaires, voire par une disparition pure et simple de certaines d'entre elles. Surtout, cette restructuration prévoit la suppression de 34 000 postes au total dans les quatre années à venir. Un chiffre cependant nuancé récemment par le chef de l'État lui-même, lors de ses vœux aux armées en janvier dernier : « La situation exceptionnelle que nous connaissons doit conduire à revenir sur le rythme de réduction des effectifs qui avait été programmé », a déclaré contre toute attente François Hollande aux 1 900 mili-

taires présents ce jour-là, faisant allusion au contexte d'alerte maximale du plan Vigipirate déclarée en France suite aux assassinats dans les locaux du journal Charlie Hebdo, de Montrouge et du supermarché casher de la porte de Vincennes, à Paris.

### DES TRAVAILLEURS SOCIAUX PARFOIS DÉARMÉS

L'accompagnement social du personnel concerné par la loi de programmation militaire est malgré tout l'un des défis de taille qui attend les travailleurs sociaux de l'Asa dans les années à venir. Comme nous le témoigne anonymement cette assistante sociale au service des armées depuis plus de vingt ans : « L'accompagnement social des restructurations est très très lourd. Je dirais même que c'est ce qui caractérise notre travail,

ces dernières années. Notamment pour les civils car quand un régime ferme, c'est très difficile pour eux d'être mutés. On se retrouve alors avec toutes les problématiques sociales que l'on peut connaître quand une usine dépose le bilan. C'est très difficile. » L'assistante sociale évoque également la suppression des postes de secrétaires et des tâches administratives qui se rajoutent alors à leur travail, elles qui ont déjà à charge 1 000 ressortissants chacune, en moyenne. Elle se plaint par ailleurs de moyens matériels à la baisse, particulièrement des véhicules de service, estimant même qu'aujourd'hui « les assistantes sociales se déplacent presque à leur frais ! » Par ailleurs, si les assistantes sociales de l'ASA dépendent d'une hiérarchie sociale totalement indépendante du corps militaire, quelques

frictions apparaissent parfois. On peut citer le cas de Salomé T., qui a porté plainte, en 2006 puis en 2008, contre le ministère de la Défense pour « détournement de pouvoir » et « harcèlement moral » et qui a obtenu gain de cause à chaque fois.

Est posée également la question de la sauvegarde du secret professionnel dans cet univers clos et plutôt intrusif qu'est l'armée. « S'il y a des pressions autour du secret pro ? Clairement non, nous répond franchement l'assistante sociale. C'est vrai que le commandement militaire essaie toujours de savoir un petit peu. Mais nous sommes là pour leur rappeler que le secret professionnel est une obligation pour nous. Le fait de dépendre d'une hiérarchie sociale totalement indépendante de la hiérarchie militaire garantit le respect de notre déontologie et de ne pas être soumis aux ordres du commandement militaire de notre unité ».

Le climat n'est donc pas à la guerre entre détenteurs du secret professionnel et agents de la Grande Muette. Les oppositions sont à relativiser et l'assistante sociale qui témoigne tient même à nuancer ses propos : « D'une façon générale nous avons de bonnes relations avec le commandement militaire. J'ai travaillé 10 ans dans un service de polyvalence départemental et l'Asa m'a vraiment redonné goût à mon métier. Si j'étais resté au Conseil général, je pense que j'aurais abandonné. Alors que dans l'armée, nous avons des prestations propres à la Défense et des possibilités d'actions non négligeables à proposer à notre public. C'est très motivant. Devenir assistante sociale à l'Asa a été mon oxygène ».

(1) Témoignage extrait du Bulletin d'information sociale de la Défense, n° 85, novembre 2013.





**Le site du Jas fait peau neuve !**

**Découvrez chaque mois :**



CHOISISSEZ DES OFFRES ET DES TARIFS ADAPTÉS SELON VOS BESOINS

DECOUVRIR

**Les sommaires de chaque numéro**



**Une sélection d'articles en ligne**



**Les actualités du social**



**Rendez-vous vite sur [www.lejas.com](http://www.lejas.com)**